

Pour diffusion immédiate

CNW Code 01

Le gouvernement du Québec entérine le contrat type adopté par le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général

Québec, le 28 février 2003 /CNW/ - Le ministre des Transports et ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Serge Ménard, est heureux d'annoncer que le Conseil des ministres a entériné par décret le contrat type adopté par le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général. Ce geste a comme conséquence d'officialiser ce contrat qui permet d'établir les droits et les obligations des donneurs d'ouvrage et des routiers lors d'une opération commerciale entre ces parties.

Par ailleurs, fidèle à l'engagement pris à l'occasion du lancement du contrat type, le ministre Ménard annonce également que le décret gouvernemental prévoit que tout ministère ou organisme gouvernemental devra, sous réserve de la réglementation gouvernementale en vigueur, privilégier l'utilisation de ce contrat lors de la conclusion d'ententes pour le transport routier des marchandises, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses fournisseurs.

Le ministre Ménard a réitéré sa grande satisfaction concernant le fait que les solutions préconisées par le Forum, à savoir le contrat type, le Centre de médiation et d'arbitrage ainsi que le Bureau de coût de revient, ont fait l'objet d'un consensus entre l'ensemble des membres du Forum et que ceux-ci se sont également engagés à en promouvoir l'usage auprès de leurs clientèles respectives.

« Je suis convaincu que la reconnaissance officielle du contrat type par le gouvernement du Québec aura pour effet de clarifier les diverses pratiques commerciales prévalant dans l'industrie du camionnage général », de conclure le ministre.

-30-